



J'ai hacker le compte msn de mon ex petite amie

Par Visiteur

Bonjour,

voilà, ayant rompu (c'est elle qui a voulu rompre) avec ma petite amie en septembre 2008, nous n'avons plus eu de contact depuis janvier 2009, en juin 2009 elle m'a recontacté par Msn, je lui ai répondu toujours sur MSn en juillet 2009 (j'étais parti en vacance) mais n'ayant pas de réponse de sa part, je lui ai envoyé un SMS, n'ayant toujours aucune réponse de sa part après quelques jours j'ai eu la très mauvaise idée de m'introduire sur son compte Msn (vers le 15-20 juillet 2009, je précise que je ne me suis jamais introduit sur son compte avant) et la j'ai découvert qu'elle avait rencontré quelqu'un. et l'a j'ai cru qu'elle voulait se foutre de moi en fait. du coup j'ai voulu me venger en faisant croire que j'avais reçu un coup de tel anonyme me disant qu'elle avait un nouveau copain ect...

le problème c'est que je n'ai jamais transgressé la loi, et je me sens très mal à l'aise de cette vengeance, je voulais savoir se que je risqué en terme pénal si je me dénoncé de mon propre chef à la police pour m'être introduit sur le compte Msn de mon ex petite amie. en sachant que je n'ai récupéré aucune identité bancaire je n'ai supprimé aucun e-mail.

J'ai aussi décider d'aller voir un psy.

si je me décider d'aller voir la police que dois je leur dire.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Pour quelle raison souhaitez vous aller voir la police?

Est ce que votre ex petite amie a eu connaissance de votre introduction dans son MSN? Vous a-t-elle menacé d'un dépôt de plainte?

Aviez vous le mot de passe de sa messagerie?

Cordialement

Par Visiteur

Pour quelle raison souhaitez vous aller voir la police?

comme je vous l'ai dit n'ayant eu jamais à faire avec la justice je me sens assez mal, en sachant que c'est interdit je me demande si il n'est pas préférable d'aller de mon propre chef.

Est ce que votre ex petite amie a eu connaissance de votre introduction dans son MSN?

oui je pense, mais que cela vienne de moi ça je ne sais pas.

a-t-elle menacé d'un dépôt de plainte?

non du tout pour le moment. et je ne compte plus avoir aucun contact avec elle de peur d'envenimer la situation.

Aviez vous le mot de passe de sa messagerie?

je l'ai deviné tout simplement "c'était le nom de son chat"

merci

Par Visiteur

Monsieur,

Je ne vois aucune raison de vous rendre à la police.

Si votre ex petite amie n'a plus de contact avec vous et qu'elle ne sait pas réellement que vous avez agit de la sorte, il n'y a pas lieu de vous inquiéter de quoi que ce soit.

De plus, je pense que la police ne donnera pas suite.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Monsieur,

Ne vous faites pas trop de souci avec toute cette histoire et surtout ne réitérez pas votre acte.

Bien cordialement